

Les ouvriers de la Vickers

25 cents d'augmentation

Nous donnerons, dans le prochain numéro, les détails de la décision arbitrale sur le cas de Eastern Furniture. Le tribunal, composé de Me Roger Thibodeau, président, Me Maurice Fortier et Me Jean-Paul Geoffroy, a rendu mardi une décision unanime qui donne aux ouvriers de Eastern Furniture une augmentation de 25 cents l'heure.

Le contrat syndical est accepté dans son entier par les arbitres.

On recommande d'abord 10 cents l'heure sur les taux horaires et basé sur une différence dans le coût de la vie de 15 points depuis la date du premier janvier 1951, une augmentation de 15 cents (1 cent par point).

ROCQUE et ROSE

A sa sortie du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Fred Rose, député communiste aux communes, condamné pour espionnage, déclare aux journalistes: "J'ai été très bien traité; en quelque six années de détention, j'ai maigri de cinq livres".

A sa sortie de la prison de Bordeaux, après six mois de détention, René Rocque, syndicaliste, condamné par suite de la grève d'Asbestos, n'a fait aucun commentaire. Il se réserve pour plus tard, quand ses forces lui seront revenues et qu'il pourra parler avec l'énergie que le sujet requiert.

Mais en attendant, une déclaration de la C.T.C.C. nous laisse deviner dans quel état Rocque a quitté sa cellule: "Toutefois, disent les dirigeants syndicaux, sa santé ayant été sérieusement compromise par une détention exceptionnellement rigoureuse, il devra prendre un repos prolongé." Et nous apprenons qu'il a maigri d'une trentaine de livres...

Que M. Duplessis le veuille ou non, une comparaison s'impose ici. Dans le premier cas, il s'agit d'un homme convaincu d'une offense extrêmement grave dans la perspective de nos lois et accablé d'une lourde sentence. Mais, une fois interné, ce prisonnier est traité avec justice, placé sur le même pied que ses co-détenus, respecté dans sa dignité d'homme.

Dans le second, cas, malgré l'ambiguïté de l'offense et le peu de durée de la sentence, le prisonnier est traqué jusqu'en sa prison par la vindicte d'un personnage officiel, soumis aux traitements les plus injustifiables, isolé et inquiété de cent façons.

* * *

Une comparaison s'impose et qui n'est pas à l'honneur de notre régime provincial ni de la notion qu'on se fait de la justice dans le bureau du procureur général.

D'une part le respect de l'homme malgré la gravité de son offense; d'autre part la persécution de l'homme malgré l'indis-

Le choix n'est pas difficile.

demandent leur certification

Après ceux de Lauzon et de Sorel, les travailleurs des chantiers maritimes montréalais adhèrent à la C.T.C.C.

L'Union nationale des employés de la Vickers (C.T.C.C.) a présenté mardi dernier à la Commission des Relations ouvrières une requête en certification. A l'occasion d'une assemblée des membres, qui groupait plusieurs centaines d'ouvriers, le nouveau syndicat s'est élu un exécutif et a commencé d'élaborer un contrat de travail.

Cette nouvelle, qui a causé quelque émotion dans les milieux syndicaux de la métropole, n'a rien d'étonnant pour ceux qui ont suivi l'évolution syndicale de ces dernières années dans les chantiers maritimes.

En effet, les employés de la Vickers constituent le troisième groupe de ces travailleurs à changer d'affiliation depuis trois ans. En 1948, c'étaient les ouvriers de la Davie Shipbuilding, de Lauzon, qui donnaient le signal du changement suivis, le printemps dernier, par leurs confrères de la Marine Industries à Sorel.

Quant aux élections de lundi dernier à la Vickers, elles ont donné les résultats suivants: président, Matthews Allison, "plater"; vice-président, Adrien Hébert, "shipwright"; secrétaire-archiviste, Albert Labrie, assembleur; trésorier, Lucien Desaulniers, brûleur; sentinelle, Paul Laframboise, "fitter".

Sur le cas de Shawinigan

par Jean MARCHAND

Demain, les représentants du Syndicat des Employés de l'Aluminium de Shawinigan-Falls, rencontreront les autorités de l'Aluminum Co. of Canada, afin de connaître sa décision sur la sentence qui vient d'être rendue par un tribunal d'arbitrage présidé par l'honorable Juge G.-H. Héon.

Comme l'on sait, le Syndicat, lors d'une assemblée spéciale de ses membres, tenue à Shawinigan la semaine dernière, a accepté intégralement le rapport du conseil d'arbitrage, tant dans ses recommandations majoritaires qu'unanimes.

La plupart des journaux de lundi ont reproduit un long communiqué de la Compagnie dans lequel on déclare que certaines recommandations ont "une valeur problématique"

alors qu'au moins une autre serait d'une légalité douteuse.

En somme, la Compagnie semble se préparer à suggérer des amendements à la sentence telle que rendue.

Devant cette attitude de la Compagnie, la C.T.C.C. croit devoir faire les commentaires suivants:

(1 — Les recommandations de l'arbitrage sont, à part quelques-unes, toutes unanimes. L'arbitre de la Compagnie, Me Auguste Désilets, C.R., a concouru avec l'arbitre syndical, Me Théodore Lespérance, et le juge Héon, dans ces recommandations.

L'unanimité des arbitres crée une telle présomption en faveur de l'équité du rapport arbitral, que le Syndicat a cru sage de ne pas se prévaloir, à condition évidemment que la Compagnie accepte la sentence, des recommandations minoritaires de Me Lespérance.

2 — La Compagnie croit que le rapport arbitral recommande une convention d'une durée qui serait en désaccord avec les lois ouvrières provinciales.

La C.T.C.C., il va sans dire, ne partage pas cette opinion. D'ailleurs, la composition du tribunal (un juge et deux éminents avocats) devrait fournir assez de garantie à la Compagnie pour qu'elle ne soulève pas ce point à ce moment-ci. On peut toujours prétendre à l'existence d'une illégalité quelconque dans ces questions très controversées des relations patronales-ouvrières. Lorsque l'on a

une assurance raisonnable que la loi est respectée, il ne faut pas risquer de compromettre la paix industrielle en entreprenant de vains débats qui ne servent jamais le bien commun.

3 — Dans son préambule, le rapport du Juge Héon dit ce qui suit:

"Dans le différend actuel, le Conseil croit qu'il doit faire des recommandations qui éviteront, lors de la reprise des négociations, le marchandage interminable et les offres modulées".

En somme, le tribunal ne désire pas voir recommencer les négociations après que ses recommandations auront été transmises aux parties. Le compromis qu'il suggère devrait conduire directement à une entente.

La C.T.C.C. espère que la Compagnie, comme le Syndicat l'a déjà fait, acceptera la sentence intégralement et ne mettra pas en discussion tous les problèmes qui ont été soulevés devant l'arbitrage.

4 — La sentence du tribunal présidé par le Juge Héon dans l'affaire de l'Aluminium de Shawinigan-Falls mériterait d'être citée en exemple sur plusieurs points. C'est sans doute là la raison qui a amené l'arbitre patronal et l'arbitre syndical à y concourir. La bonne conscience et l'équité ont sûrement présidé aux délibérations du conseil d'arbitrage. Voilà qui nous redonne espoir dans une institution que l'on se plaît presque systématiquement à compromettre.

DEUX MANIERES



A SAINT-VINCENT DE PAUL POUR ESPIONNAGE

A BORDEAUX POUR ACTIVITE SYNDICALE

Ils seront au banquet

La table d'honneur au banquet de notre 30e Congrès, sera très dignement occupée si l'on en croit la liste des invités d'honneur qui ont déjà fait connaître leur intention de participer à nos assises. Déjà, le 6 août dernier, les personnes suivantes avaient répondu affirmativement à l'invitation du secrétaire de la C.T.C.C.

- Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec.
- M. J. H. Delisle, Ministre d'Etat, Conseil Exécutif.
- M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail.
- Me René Paré, président du Conseil Supérieur de la Coopération.
- M. Paul E. Côté, M.P., adjoint parlementaire.
- M. Joseph Conseiller, échevin.
- M. Marcel Guay, surintendant régional à la Commission d'Assurance-Chômage.
- M. Noël Bérubé, directeur du Service de Conciliation et d'Arbitrage.
- M. J.-P. Deslières, M.R.I., secrétaire du Conseil Supérieur du Travail.
- M. S. Picard, gérant à la Commission d'Assurance-Chômage.
- M. C. Miron, directeur du Service de conciliation et d'Arbitrage.

ORDRE DU JOUR

A quelqu'un qui nous demandait récemment: "Pourquoi ne publiez-vous jamais rien qui concerne nos syndicats locaux?", nous faisons la réponse suivante: "Malheureusement, nous ne recevons jamais de nouvelles de votre centre. Et comme c'est vrai pour beaucoup de centres!

Mais notre interlocuteur nous fit la suggestion suivante, qu'il nous fait plaisir de transmettre à tous les syndicats, pour qu'ils en fassent le meilleur usage possible.

SUGGESTION

Insérer dans l'ordre du jour de votre assemblée régulière, au meilleur endroit:

"Communications expédiées au Journal Le Travail".

Le responsable serait alors obligé de faire connaître à l'assemblée les communiqués qu'il a expédiés au journal, s'il l'a fait.

Une seule difficulté: trouver un responsable. Mais on trouve encore des gens de bonne volonté qui ne demanderaient pas mieux que de nous faire connaître ce qui se passe dans leurs centres. Il suffirait en somme de leur fournir l'occasion.

De cette façon, les gens auront des nouvelles locales, fraîches, exactes, et un grand nombre de lecteurs, sachant que de temps à autre leur syndicat y revient à la surface, se feront les propagandistes d'un journal qui renseigne si bien!

R. McGinnis

Le niveau de vie de 4 ouvrier sur 10 a baissé depuis 1946

Une nouvelle

Les journaux apprennent, voici quelque temps que d'après une recherche conduite par le Congrès canadien du Travail, le niveau de vie des travailleurs canadiens a baissé depuis la fin de la guerre.

"Bien que les salaires, disent-ils, aient réellement augmenté en argent et de façon assez sensible depuis le mois d'août dernier, les prix ont augmenté encore davantage et plus rapidement. Il semble donc que les ouvriers ont été forcés d'accepter un niveau de vie inférieur, à un moment où l'activité et l'expansion de l'industrie au Canada est presque incomparable.

"En août 1950, trois ouvriers sur dix obtenaient moins en salaires réels hebdomadaires que peu après la fin de la guerre (avril 1946). Maintenant, parce qu'on a permis que les prix montent davantage, quatre salariés sur dix reçoivent moins chaque semaine.

"Cela, en dépit du fait que, dans l'industrie manufacturière, les salaires hebdomadaires moyens aient augmenté de \$44.29 à \$47.56 au cours de la période d'août 1950 à avril 1951."

Voilà ce que nous apprend le Congrès canadien. Mais "Le Travail" a décidé de pratiquer lui-même une petite vérification bien concrète.



Et voici pourquoi!

ARTICLES	PRIX en 1946	PRIX en 1951
Fromage	41	67
Mélasse	17	19
Pain	.08 2 pour 10 (sandwich - 8 cents) 14	
Pamplemousse	4 pour 20	4 pour 25
Allumette	3 boîtes pour 25	10 la boîte
Nourriture pour bébé	1 boîte pour 7	3 boîtes pour 27
Lait (plnté)	10	19
Crème (demiard)	11	18
Oeufs (douzaine)	53	83
Café	35	96
Soupe aux tomates	2 boîtes pour 18	2 boîtes pour 23
Pois verts	1 boîte pour 10	2 boîtes pour 31
Fèves jaunes	12	17
Bière	20	30
Beurre	37	67
Biscuits Ritz	17	21
Crisco	35	43
Sucre brun	9 pour 1 lb (2 pour 18)	23 pour 2 lbs
Savon Sunlight	10 (2 pour 20)	2 pour 25
Boeuf pour fricasser	25 la lb	89 la lb
Jambon roulé	27 la lb	1.75 pour 3 1/2 lbs
Oranges	20 la douz.	29 la 1/2 douz.
Swansdown	35	37
Soupe aux légumes	2 boîtes pour 12	2 boîtes pour 25
Biscuits Whippet	35	48
Saucisse de Francfort	27 la lb	35 la 1/2 douz.
Tomates	10 la lb	15 la lb
Blé-d'Inde	25 la douz.	25 la douz.
Carotte	6 la boîte	23 pour 2 boîtes
TOTAL: \$5.75		TOTAL: \$9.99

Une enquête-éclair

Il a donc envoyé son reporter dans une famille de trois personnes. Tropic, cette famille, et bien au-dessus de la moyenne, direz-vous. Mais nous avons pris la première venue pour montrer précisément jusqu'à quel point la hausse du coût de la vie peut affecter le plus modeste des budgets. Sans prévenir, notre reporter a donc vidé la glacière qui contenait le petit marché de fin de semaine et, l'ayant installé sur la table de cuisine, il en a pris une photo que nous reproduisons ci-contre.

Les prix de 1945

Une fois la photo faite, il s'est rendu à la bibliothèque de Montréal où il a consulté les journaux du mois d'août 1945 pour établir, d'après les annonces publiées, le prix de ce marché il y a six ans.

Ensuite, toujours armé de sa photo, il s'est rendu dans une épicerie pour établir la liste des prix actuels. On peut lire dans notre tableau encadré le résultat de ces recherches. Il est très clair; il accuse une différence de 85% sur les prix de ces quelques denrées choisies au hasard. Et nous devons noter qu'il n'apparaît même pas sur notre photo la moindre tranche de steak. Il faut noter aussi que pour cinq ou six items, il a été impossible de retrouver, dans les journaux, les prix de 1945.

Si l'on veut avoir maintenant une idée de la différence de prix, entre les marchés de 1945 et ceux d'aujourd'hui, pour une famille moyenne ou pour une grosse famille, on n'a qu'à faire les multiplications nécessaires.

C'est le temps

Est-il étonnant, dans de telles circonstances, que le niveau de vie se trouve abaissé? Quand les achats soustraient de la paye le double de ce qu'ils en prenaient en 1945, il faudrait que les salaires aient doublé eux aussi pour que le niveau de vie se maintienne. Mais comme nous savons que les salaires n'ont pas doublé (alors que les profits ont souvent triplé et quadruplé) on est forcé de conclure une fois de plus qu'il nous faut le plus tôt possible une régie de prix efficace.

Quand l'inflation nous aura étranglés, il ne sera plus temps d'agir. C'est maintenant que le gouvernement doit se réveiller pour protéger la famille ouvrière.



Conciliation dans le vêtement

Photo prise lors d'une séance de conciliation présidée par le Conciliateur gouvernemental M. Malouin. Une vingtaine de négociateurs ouvriers, représentant 7 syndicats différents, rencontraient les représentants patronaux, dirigés par M. G. D. Lavolette, gérant de l'association des fabricants de vêtements du Québec. Les compagnies et les syndicats ont en effet décidé de négocier en bloc, c'est-à-dire tous ensemble par l'entremise de leurs associations respectives. Après quelques rencontres de négociations demeurées infructueuses, les ouvriers ont demandé un conciliateur.

Sans résultat, cependant, car aux demandes syndicales, les patrons n'ont fait aucune espèce de contre-propositions, si ce n'est de retarder de 6 mois les négociations. On se quitta après une couple de séances de conciliations. Les ouvriers étaient décidés plus que jamais d'aller déposer devant un tribunal d'arbitrage les demandes ouvrières.

Ces demandes peuvent se résumer comme suit: Semaine de 40 heures, avec compensation; 20 sous l'heure d'augmentation sur les taux actuellement payés, ou 20% au-dessus des taux du décret pour les employés(es) payés à la pièce; l'établissement de la valeur du point à .45 sous; une garantie de 36 heures: si un congédiement s'est avéré injuste, la personne congédiée sera réinstallée, sans perte de salaire; 2 heures par jour minimum si une personne se rend travailler et un minimum quotidien d'au moins 4 heures.

Le groupe ouvrier, piloté par le confrère Michel Chartrand, comprenait entre autres, les confrères Doniax Hamel, président de la Fédération du Vêtement, E. René et G. E. Gagné, agents d'affaires de Victoriaville.

Les résultats des négociations seront soumis aux divers syndicats et le vote pour l'arbitrage devrait normalement suivre. Les industries concernées sont: S. Rubin (Sherbrooke) Fashion-Craft et Rubin Bros. de Victoriaville, Elkin de Farnham, Dorfman, Garpeau et Gardner de Québec.

La Fête du Travail à Joliette

Cette année, la fête annuelle des Travailleurs se trouve fixée au lundi 3 septembre prochain. On sait qu'à chaque année, les grandes fédérations ouvrières du pays organisent des manifestations publiques à cette occasion. Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette Inc. (C.T.C.C.) n'a jamais manqué de donner aux célébrations de ce jour le plus d'éclat possible; on se rappelle les succès remportés dans le passé par nos syndicats catholiques.

Deux manifestations:

En bref, la célébration de la Fête du Travail 1951 se limitera à deux manifestations: d'abord, une messe, à l'intention des ouvriers et de leurs familles, célébrée par Son Exc. Mgr J. A. Papineau, évêque de Joliette, dans la petite Chapelle St-Joseph, rue Des Carrières; Son Exc. prononcera une courte homélie à l'issue de cette brève cérémonie. En second lieu, la traditionnelle soirée récréative à l'Aréna.

Une soirée spéciale:

A chaque année, le Conseil Central de Joliette a remporté un succès incontesté lors de cette si populaire soirée récréative; l'an passé, près de 2,500 personnes remplissaient l'Aréna à pleine capacité. On peut affirmer sans témérité que le programme préparé pour cette année est encore meilleur que ceux des années dernières, sans aucune majoration du prix des billets cependant; le Conseil Central veut faire de cette soirée une soirée vraiment populaire à des prix d'admission aussi bas que 0.60 et 0.75 cents.

Comme d'habitude, on aura l'occasion d'entendre le message annuel du Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette.

Les nouveaux directeurs au Bureau Fédéral sont: (Beauharnois) Noël Deschamps; (Clermont) Rodolphe Desbiens; (Clermont-bureau) L. Cloutier; (Crabtree) A. Granger; (Donacoona) Roland Sauvageau; (East Angus) Oscar Four-nier; (Grand'Mère) Gaston Ricara; (Joliette) Alpha Lajoie; (Kénogami) Charles Dumont; (Kingssey Falls) René Tardif; (Pont Rouge) Roland Marçotte; (Port Alfred) Robert Larouche; (Portneuf-Station) Alphonse Vézina; (Pont-Lavoie) Alfred Piché; (Québec) René Proulx; (Rivière-du-Loup) La Delphis Roy; (St-Joseph d'Alma) M. Gauthier; (St-Raymond) Edmond Beaumont; (C.L.L.) Louis Lamy; (Windsor Mills) Elui Cham-poux; (Windsor-bureau) Ken Muir.

Au cours du Congrès plusieurs invités ont eu l'occasion de prendre la parole entre autres Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C.; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération; l'abbé Philippe Bergeron, aumônier régional de Chicoutimi; l'abbé P. Lajoie, aumônier du Conseil général de Québec; M. Philippe Boily, vice-président de la C.T.C.C. et le confrère R. McGinnis.

Ce dernier a fait un appel pressant pour l'abonnement collectif de tous les syndiqués affiliés à la F.P.P. et le Congrès a passé une résolution pour recommander à tous les syndicats affiliés et à leurs membres de s'abonner au journal, ce qui nous permet d'espérer 8,000 nouveaux abonnés.

LA F.P.P. S'AFFILIE A LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES

Rapport du président

Dans son rapport, le président de la F.P.P. a parlé longuement de son voyage en Hollande où, comme délégué, il assistait au 50e anniversaire de la Fédération Catholique des Arts Graphiques et du Papier de Hollande, à une réunion tenue à Bois le Duc, puis au Congrès de la Fédération Internationale des Arts Graphiques tenu à Amsterdam au mois d'août 1950.

Pour faire suite à ce rapport, le Congrès a décidé d'affilier la Fédération canadienne de la Pulpe et du Papier à cette internationale chrétienne.

Sur le plan local, le rapport du président souligne les augmentations de salaires obtenues au cours du dernier terme pour compenser l'augmentation toujours croissante du coût de la vie. Il n'existait pas dans les contrats de clause à cet effet et les augmentations furent obtenues par simples négociations.

Contribution syndicale

Afin de rendre plus prospère encore la F.P.P., le président recommandait l'uniformisation de la constitution syndicale et le Congrès, à sa demande, a fixé la contribution payable dans tous les syndicats à 2 dollars par mois. Il a voté aussi une augmentation de 15 cents sur le per capita payable à la Fédération, ce qui porte ce dernier à 70 cents.

Enfin, la contribution annuelle versée par les membres pour constituer un fonds de défense professionnelle a été encore maintenue.

Le problème des bûcherons — Trois nouveaux syndicats — 5,000 lecteurs pour le "Travail" — Au congrès de la Fédération de la pulpe et du papier

Dans le majestueux immeuble neuf des Syndicats Catholiques de Québec, La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, sous la présidence du confrère Philippe Lessard, a tenu son 28e Congrès annuel en fin de semaine dernière.

Près d'une centaine de délégués ont pris part aux délibérations. Le programme était très chargé et les représentants des syndicats ont travaillé ferme.

Les employés de bureau des compagnies où les syndicats sont déjà installés.

Rapport du Bureau Fédéral

Le secrétaire général, M. Harry St-Hilaire, a fait un exposé des décisions prises aux réunions du Bureau Fédéral. Cet exposé révèle une augmentation appréciable des effectifs et plusieurs syndicats nouveaux. Trois nouveaux syndicats d'employés de bureau: Windsor Mills, La Tuque, Donacoona, et deux nouveaux syndicats de la Pulpe: Bromptonville et Cap-de-la-Madeleine, sont venus s'ajouter aux anciens cadres.

Résolutions

Parmi les principales résolutions adoptées au congrès, on relève les suivantes: Que les fêtes religieuses d'obligation soient reconnues comme fé-

tes chômées. Que la Saint-Jean-Baptiste soit proclamée congé national obligatoire.

Qu'une surveillance plus étroite soit faite sur la vente des périodiques obscènes ou subversifs.

Qu'on déplore l'attitude prise par le Procureur Général de la province en rapport avec la condamnation et les mauvais traitements infligés à René Roque.

Qu'on constate avec plaisir l'opposition du Premier Ministre au projet de production et d'opérations dans les papeteries le dimanche.

Qu'une surveillance plus étroite soit exercée sur les débits de liqueurs alcooliques.

Que les brochures, formules, pamphlets venant du gouvernement fédéral soient bilingues. Qu'on fixe à 65 ans l'âge pour

recevoir la pension de vieillesse et que l'allocation soit de 50 dollars.

Qu'on doit protester et demander l'abrogation de l'amendement à la Loi des Relations ouvrières qui donne à la Commission un véritable pouvoir discrétionnaire.

Que les allocations versées par l'Etat croissent au même rythme que l'indice du coût de la vie.

Que le temps supplémentaire dans l'industrie soit exempt d'im-pôt.

Elections

Les élections ont été tenues sous la présidence du confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., avec Roger McGinnis comme secrétaire. Les nouveaux élus sont: M. Philippe Lessard, réélu président pour un 15e terme; Harry St-Hilaire, secrétaire général et M. Léon Poulin, trésorier. Aux fonctions de vice-président, M. Léon Paul Bergevin a été réélu vice-président représentant la région des Cantons de l'Est, Victor Dahl, vice-président de la région du Lac St-Jean, François Raymond représentant la région de Québec et Simon Lavoie représentant la région de la Mauricie.

Qu'on fixe à 65 ans l'âge pour recevoir la pension de vieillesse et que l'allocation soit de 50 dollars.

LES ELECTIONS



Le président d'élection Gérard Picard félicite les nouveaux élus, MM. P. Lessard, H. St-Hilaire, L. Poulin, F. Raymond, V. Dahl, S. Lavoie, L. Bergevin. Apparaissent aussi sur la photo l'aumônier général le chanoine H. Pichette et l'aumônier de la Fédération l'abbé A. Lockwell.

LA SEMAINE

MONTREAL

Le Conseil Central de Montréal a adopté, à sa dernière réunion, la résolution suivante:

"Considérant que certains procureurs ou conseillers juridiques engagés par certains organismes du mouvement syndical, plaident indifféremment pour défendre des intérêts syndicaux et des intérêts patronaux, qui en pratique viennent souvent en contradiction, et tout en admettant qu'au point de vue légal un avocat peut défendre les causes qu'il lui plaît, il est résolu que ce Conseil exprime l'opinion qu'il désapprouve, et présentement et pour l'avenir, le principe d'engager un procureur qui plaide indifféremment pour des salariés et des patrons et conseille aux syndicats, s'ils ne peuvent choisir un procureur sympathique au mouvement ouvrier, de s'adresser plutôt à la C.T.C.C. qui verra à leur en désigner un."

Chez les infirmières

L'Alliance des Infirmières a rencontré les autorités de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme en conciliation, le 13 août dernier. Ce local de l'Alliance, certifié à la fin du mois de février, était entré en négociations depuis le mois d'avril. Le différend porte sur les salaires et sur un plan d'assurance demandé par le syndicat.

Le conciliateur est M. Vallanfares de l'Alliance et M.G. Poiffaires de l'Alliance et M. G. Poitras, secrétaire du Conseil Central de Montréal représentent le syndicat, tandis que Me Claude Lavry, de l'A.P.I., représente les employeurs.

Services hospitaliers

L'Association des Employés des Hôpitaux de Montréal, Inc. vient de porter devant un tribunal d'arbitrage le différend survenu dans ses négociations aux cinq hôpitaux des religieuses de la Providence.

Il s'agit des hôpitaux de St-Jean-de-Dieu (y compris Ste-Thérèse), le Sacré-Coeur de Cartierville, l'Hôpital général de Verdun, St-Joseph de Lachine et Notre-Dame de Lourdes.

Après six séances de négociations directes et huit de conciliation, on n'avait pu s'entendre que sur deux clauses du prochain contrat.

M. Arthur Matteau de l'A.P.I. représente les employeurs tandis que Me Albert Côté, conseiller technique de la C.T.C.C., Pierre Forest, agent d'affaires de l'Association et C. A. Guy, organisateur, négocient pour le syndicat.

Chez les journalistes

Le Syndicat des Journalistes de Montréal a demandé l'arbitrage par suite du congédiement de M. Paul Rochon, président du local "La Patrie".

Après la négociation laborieuse d'un contrat de travail pour l'année en cours, les difficultés ont surgi entre le président du local

et la direction du journal "La Patrie". Ces difficultés ayant abouti à un congédiement, le syndicat accuse l'employeur d'avoir posé ce geste dans un esprit anti-syndical.

L'arbitre du syndicat sera M. Pierre-Paul Lafortune, journaliste à Photo-Journal.

QUEBEC

Employés de magasins Assemblée dans le nouvel édifice

Les Employés de Magasins ont tenu leur assemblée régulière au nouveau local du Secrétariat Catholique Inc. Tous ont admis que ce splendide édifice fait honneur aux syndiqués et contribuera à accroître les effectifs des syndicats affiliés.

Le confrère L. Dorion, organisateur du Conseil Central, fit connaître le nom des membres du conseil d'arbitrage qui doit entendre du différend à la Cie Paquet Ltée. M. L. Dorion et Me Louis-Philippe Pigeon agiront respectivement comme arbitre et procureur pour le syndicat; tandis que Arthur Hawey, contrôleur de la compagnie et Me André Taschereau représenteront la compagnie comme arbitre et procureur. Le tribunal d'arbitrage aura comme président Me Jean Gagné, nommé par le ministre du travail. Une séance préliminaire a déjà eu lieu et la première séance est fixée au 14 août.

A la même assemblée, l'engagement d'un organisateur fut adopté à l'unanimité.

Lors de leur dernière assemblée les Employés de Magasins de Québec, se sont choisis un publiciste dans la personne de Jacques Tardif. Pour eux, le journal sera plus intéressant, puisqu'ils s'attendent d'y trouver régulièrement des nouvelles de leur milieu.

Nouveaux syndicats Dans la métallurgie

Les employés des Ateliers Prévost de Ste-Claire se sont formés en un syndicat qui sera désormais connu sous le nom de **Syndicat Catholique de la Métallurgie de Ste-Claire**. Les Ateliers Prévost emploient environ 170 ouvriers pour la fabrication d'autobus et de meubles.

Quelques difficultés se sont présentées au début de l'organisation, entre autres l'attitude hostile de la partie patronale. Il y a eu des suspensions d'ouvriers qui sont ensuite revenus au travail après la 2e séance du syndicat.

La demande de certification a été adressée le 27 juillet dernier à la Commission des Relations ouvrières. M. Eugène Rancourt du Conseil Central de Québec est responsable de l'organisation de ce nouveau syndicat.

Dans la construction

Un nouveau syndicat vient d'être formé qui réunira tous les ouvriers en construction du district

de Montmagny. Environ 600 ouvriers feront partie du **Syndicat National et Catholique des Ouvriers de la Construction du district de Montmagny**.

Les officiers élus dans le nouveau syndicat sont: MM. Claude Masson, président; Raymond Masson, vice-président; Louis-Georges Thibault, secrétaire-archiviste; Octave Laberge, trésorier; Léonard Boulay, sentinelle. L'organisation de ce syndicat a été faite par M. Omer Chevalier, trésorier de la Fédération du Bâtiment.

Elections

Le Syndicat de la Métallurgie de Ste-Claire a procédé à l'élection de ses officiers. Ont été élus: MM. G. Evay, président; J.-B. Roy, vice-président; G. Couture, secrétaire-archiviste; J.-N. Drouin, sentinelle; G. Morin et E. Morin, directeurs.

SHAWINIGAN

Pulpe et Papier

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Shawinigan a élu les officiers qui composeront son exécutif pour le terme 51-52. Ce sont: MM. L. Vadboncoeur, président; R. Béliveau, vice-président; W. Brûlé, secrétaire-archiviste; Y. Savard, secrétaire-trésorier; P. Demers, secrétaire-financier; G. E. Lavergne, sentinelle; G. Williams, directeur; H. St-Hilaire et A. Ricard, agents d'affaires.

JOLIETTE

Employés d'Institutions religieuses

A la suite de négociations directes infructueuses entre le **Syndicat des Employés des Institutions religieuses et l'hôpital St-Eusèbe**, le syndicat a demandé les services d'un conciliateur. Les employés concernés, au nombre de 100, n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis 1949. Leurs demandes se formulent comme suit: augmentation de 5 dollars par semaine et 2 semaines de vacances après 10 années de service. La partie patronale, de son côté, offre des augmentations de 2 dollars et 50 cents pour les hommes et de 1 dollar et 50 cents pour les femmes. La nouvelle convention, telle que proposée par l'employeur, comporte moins d'avantages que celle qui existe présentement.

Les agents négociateurs pour le syndicat sont: Gérard Poirier, président; Lucien Liard, agent d'affaires et Jacques Archambault, conseiller technique. Tandis que la partie patronale est représentée par M. Matteau et Me Lamy de l'A.P.I.

VISITE CHEZ DUPUIS



Le 7 août dernier les arbitres du tribunal d'arbitrage ainsi que son président ont visité les rayons du Comptoir Postal de la maison Dupuis Frères, sous la direction de son gérant général M. Léonidas Joubert. Les représentants du Syndicat ainsi que le procureur de Dupuis Frères Ltée assistaient à cette visite qui fut très instructive à tous les points de vue.

Le même groupe visitait lundi le 13 août, sous la direction de M. Roland Chagnon, gérant général du Magasin, tout l'édifice de la rue Ste-Catherine ainsi que l'entrepôt du Stadium et le département de la livraison, rue Chambly.

Ces deux visites, croyons-nous, vont grandement aider à faire connaître aux arbitres ce qu'est une maison de commerce et les aideront aussi à mieux juger des demandes syndicales.

Assemblée générale du Conseil Central

L'Assemblée générale du Conseil Central de Joliette avait lieu le 8 août dernier; des amendements importants furent apportés à la Constitution du Conseil Central. Voici les principaux:

Nouvelle répartition des per capita.

La constitution prévoit la tenue d'un congrès annuel au même titre qu'une fédération. Le Conseil Central de Joliette est le premier à adopter une telle mesure.

Le comité d'éducation est désormais établi juridiquement.

Les fonctions de secrétaire et de trésorier seront à l'avenir séparées; elles étaient remplies jusqu'ici par le confrère Jacques Archambault; avec les nouveaux amendements, ce dernier devient secrétaire et conseiller technique du Conseil central tandis que le confrère Henri Savignac est élu à l'unanimité trésorier du même conseil.

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Nouveaux syndicats

Deux nouveaux syndicats sont organisés; ce sont les employés du Bois Ouvrier de Jonquière et Kénogami et les employés de la Commission Scolaire d'Arvida. Les inspecteurs de la Commission des Relations Ouvrières de Québec sont venus inspecter les livres de ces syndicats et d'ici quelques jours, ils recevront leur certificat de reconnaissance, leur permettant de négocier une convention collective de travail.

Elections à Arvida

Cette semaine, les membres du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, choisissent, par vote secret, les officiers qu'ils désirent avoir pour les guider et les défendre. La semaine prochaine, nous donnerons le résultat de ces élections.

Dans le commerce

Le Conseil Régional Moral des Employés du commerce de la région Chicoutimi-Lac St-Jean, organisme fondé en mars 1950 dans le but d'uniformiser les décrets couvrant les employés du commerce de cette région et organiser sur des bases solides cette profession, a réussi cette année, de concert avec les Associations des Marchands Détaillants à uniformiser les décrets, relativement aux heures d'ouverture et de fermeture et aux congés chômés et payés. C'est un pas en avant et nous sommes heureux de féliciter les Associations patronales de leur esprit de collaboration.

Cependant, il reste encore plusieurs lacunes à combler, notamment l'échelle des salaires et les définitions de certaines catégories d'employés. Les événements survenus cette semaine ont retardé l'échéance de cette uniformisation des décrets et nous devons informer le

public que l'Association des Marchands Détaillants de Jonquière-Kénogami est la seule responsable de cet échec temporaire.

En faisant un peu l'historique, nous constatons que depuis mars dernier, nos Syndicats de Jonquière, Kénogami et St-Joseph d'Alma sont au travail pour conclure certains amendements à la convention collective existante depuis 1938 et amendée chaque année de bonne foi entre les parties.

Cette année, la grande préoccupation des employeurs était d'uniformiser autant que possible la convention qui existe à Chicoutimi et celle des trois autres villes. En fait, nos syndicats ont retardé de deux mois les négociations pour attendre les parties de Chicoutimi dont le contrat ne se terminait qu'en mai 1951.

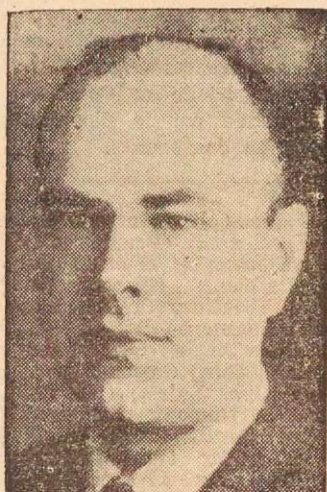
Mais voici que Chicoutimi, par entente cordiale, devant le conciliateur Provincial, a signé les amendements voici près de 15 jours tandis qu'à Jonquière, avec les services du conciliateur, nous n'avons pu parvenir à un accord. De plus, cette semaine, lors d'une séance de conciliation demandée et convoquée par le Gouvernement, c'est-à-dire, par son représentant, M. Léonce Cliche, les patrons n'ont pas eu la délicatesse de se présenter pour discuter.

Comme l'Association des Marchands Détaillants de St-Joseph d'Alma et le Syndicat étaient représentés par leur président MM. McNicoll et Tremblay, ceux-ci se sont entendus pour signer tous les amendements acceptés de part et d'autre et cela devant le représentant de l'Association patronale régionale et le conciliateur provincial M. Léonce Cliche.

En l'absence des représentants patronaux de Jonquière et Kénogami, nous avons deux attitudes à prendre: ou bien les dénoncer publiquement ou bien tenter un autre effort. Nos deux syndicats, en présence du conciliateur, ont décidé d'informer le public de l'attitude de l'Association patronale, tout en laissant la possibilité d'une rencontre aussitôt que possible. Le conciliateur, de son côté, fera rapport au Ministre du Travail du refus de l'Association d'être représentée à la conciliation.

Nos deux Syndicats, tout en trouvant l'attitude des Marchands Détaillants un peu étrange, croit de son devoir de renseigner tous les employés de magasins sur les points qui, acceptés par Chicoutimi et Alma, sont refusés par Jonquière et Kénogami. Ces principaux points sont les suivants: La Fête du Sacré-Coeur doit être enlevée de la convention; le boni de vie chère de \$1.00 par 3 points d'augmentation du coût de la vie est acceptée par Alma et Chicoutimi, mais refusé par Jonquière et Kénogami; la rétroactivité de l'augmentation des salaires, acceptée par Chicoutimi et Alma, est refusée par Jonquière et Kénogami.

Les deux syndicats se sont entendus pour attendre à la semaine prochaine, dans l'espérance que l'Association revisera ses positions. Sinon, ils sont décidés de lancer une campagne de propagande intense, afin de montrer à tous les commis et au public en général, l'esprit de collaboration qui règne parmi les membres de l'Association patronale de Jonquière et Kénogami.



Le Syndicat des Journalistes de Montréal va porter devant un tribunal d'arbitrage le différend qui sépare les journalistes du journal "La Presse" et leurs employeurs. Une séance préliminaire a déjà eu lieu le 2 août dernier et la prochaine est fixée au 5 septembre prochain. Le tribunal d'arbitrage comprend (de gauche à droite sur la photo) Me Théodore L'Espérance, arbitre syndical, M. le juge René Lippé, président, et Me Robert Lafleur, arbitre patronal. Les principales demandes du syndicat portent sur des questions de sécurité et de préférence syndicale. Ajoutons que les journalistes s'inquiètent des délais possibles qui menacent de retarder cet arbitrage, vu que le président du tribunal vient d'être nommé par le Premier Ministre à la Commission d'Enquête sur la chute du pont Duplessis.